

**Compte rendu des décisions prises lors de la  
4ème réunion plénière du Conseil Municipal  
du 05 octobre 2020**

**Le Conseil Municipal :**

1	<b>Approuve sous 1 abstention</b>	<p><u>Approbation du procès-verbal de la 3<sup>ème</sup> séance du Conseil Municipal</u></p> <p>Le procès-verbal de la 3<sup>ème</sup> séance du Conseil Municipal</p>
2	<b>Prend acte</b>	<p><u>Présentation au Conseil Municipal des rapports du Maire sur le prix et la qualité des services publics de distribution de l'eau potable pour l'année 2019</u></p> <p>- de la présentation des rapports d'activités 2019 des services de l'eau</p>
3	<b>Prend acte</b>	<p><u>Présentation du rapport d'activité 2019 du délégataire des parcs de stationnement</u></p> <p>- de la communication du rapport d'activité 2019 de la Sté INDIGO INFRA CGST, délégataire des parcs de stationnement du Moulin et du Carré Louvain.</p>
4	<b>Prend acte</b>	<p><u>Présentation du rapport d'activité 2019 du délégataire du stationnement payant sur voirie publique</u></p> <p>- de la communication du rapport d'activité 2019 de la Sté INDIGO Infra CGST, délégataire du stationnement payant sur voirie publique.</p>
5	<b>Prend acte</b>	<p><u>Présentation du rapport annuel des Recours Administratifs Préalables Obligatoires (RAPO) de 2019</u></p> <p>- du rapport annuel 2019 des Recours Administratifs Préalables Obligatoires.</p>
6	<b>Décide sous 1 opposition 4 abstentions</b>	<p><u>Adoption du règlement intérieur du Conseil Municipal</u></p> <p>- d'adopter le règlement intérieur du conseil municipal.</p>
7		<p><u>Election des membres à la Commission des contrats de Délégations de Service Public et de Concessions</u></p> <p><u>Sont candidats</u></p> <p><b>1) Pour les titulaires</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Liste HILPERT : Bernadette HILPERT</li> <li>• Liste ZINGRAFF : Jean-Marc SCHWARTZ, Christian DIETSCH, Dominique VILHEM-MASSING, Jean-William FISCHER, Sébastien JUNG</li> </ul> <p><b>2) Pour les suppléants</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Liste HILPERT : Nicole MULLER-BECKER</li> <li>• Liste ZINGRAFF : Bernadette NICKLAUS, Jean-Jacques WEBER, Evelyne CORDARY, Nicole BOURESY-DORCKEL, Dominique LIMBACH</li> </ul>

**Résultat du scrutin pour les titulaires :**

- Nombre de votants : 35
- Blancs : 0
- Nuls : 0
- Suffrages exprimés : 35

- liste HILPERT 4 voix, soit 1 siège  
- liste ZINGRAFF 31 voix, soit 4 sièges

**Résultat du scrutin pour les suppléants :**

- Nombre de votants : 35
- Blancs : 2
- Nuls : 0
- Suffrages exprimés : 33

- liste HILPERT 4 voix soit 1 siège  
- liste ZINGRAFF 29 voix soit 4 sièges

Membres titulaires élus :

Jean-Marc SCHWARTZ  
Christian DIETSCH  
Dominique VILHEM-MASSING  
Jean-William FISCHER  
Bernadette HILPERT

Membres suppléants élus :

Bernadette NICKLAUS  
Jean-Jacques WEBER  
Evelyne CORDARY  
Nicole BOURESY-DORCKEL  
Nicole MULLER-BECKER

8

Décide à l'unanimité

**Désignation de représentants dans des associations/organismes extérieurs - Modification des représentants siégeant dans les collèges et lycées conformément au décret n°2016-1228 du 16 septembre 2016**

- de désigner les délégués comme figurant sur la liste présentée lors du Conseil Municipal.

9

Décide à l'unanimité

**Création d'une SEM dans le cadre de la transformation de SCH**

- Approuver la prise de participation de la Commune de Sarreguemines au capital de la SEM « Sarreguemines Confluences Habitat » en cours de constitution, par un apport en numéraire de 22.200 euros, soit 2.220 actions,
- Approuver les statuts et le pacte d'actionnaires de la SEM « Sarreguemines Confluences Habitat » (annexés à la présente délibération),
- Autoriser M. le Maire, ou toute personne déléguée par lui, à signer les statuts, le pacte d'actionnaires et le bordereau de souscription d'actions, afin de procéder à la libération du capital,
- Désigner M. ZINGRAFF comme représentant de la Commune de Sarreguemines à l'Assemblée générale de la SEM « Sarreguemines Confluences Habitat »,
- Désigner Messieurs JUNG et LIMBACH comme représentants de la Commune de Sarreguemines au conseil d'administration de la SEM « Sarreguemines Confluences Habitat »,

- Désigner M. ZINGRAFF représentant titulaire de la Commune de Sarreguemines, M. SCHWARTZ, représentant suppléant, au sein du comité de coordination à constituer dans le cadre du pacte d'actionnaires,
- Autoriser M. le Maire, ou toute personne déléguée par lui, à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à la réalisation de l'opération, au nom et pour le compte de la Commune de Sarreguemines.

10

Prend acte

**Communication – Expérimentation de la Certification des comptes**

- De la communication et du débat relatif aux synthèses des rapports d'audit ciblé et relatifs :
- Aux charges de personnel,
  - Aux fonds propres,
  - A la maîtrise des risques, au contrôle interne et au suivi des recommandations.

11

Décide à l'unanimité

**Décisions modificatives**

D'inscrire par voie de décisions modificatives les crédits suivants :

BUDGET ANNEXE LOTISSEMENTS						
D/R	I/F	Chapitre	Fonction	Nature	Libellé	Montant
R	I	10	01	1068	EXCEDENTS DE FONCTIONNEMENT CAPITALISES	-294 245,32
R	I	16	01	1641	EMPRUNTS EN EUROS	294 245,32
<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT :</b>						<b>0,00</b>

BUDGET PRINCIPAL						
D/R	I/F	Fonction	Nature	Libellé	Montant	
D	F	028	6068	AUTRES MATIERES ET FOURNITURES	1 260,00	
D	F	288	611	CONTRATS DE PRESTATIONS DE SERVICES PERISCOLAIRE	-165 000,00	
D	F	020	63512	TAXES FONCIERES-SUR PROPR.BATIES	44 000,00	
D	F	01	739212	DOTATION DE SOLIDARITÉ COMMUNAUTAIRE (FPIC)	155 800,00	
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT :</b>						<b>36 060,00</b>
D/R	I/F	Fonction	Nature	Libellé	Montant	
R	F	025	70311	CONCESSION DANS LES CIMETIERES	15 000,00	
R	F	025	704	TRAVAUX	1 000,00	
R	F	845	704	TRAVAUX POUR TIERS	8 000,00	
R	F	420	70873	REMBOURSEMENT DE FRAIS PAR LES CCAS	14 200,00	
R	F	01	73212	DOTATION DE SOLIDARITÉ COMMUNAUTAIRE	-6 400,00	
R	F	026	7485	DOTATION POUR LES TITRES SECURISES	4 260,00	
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT :</b>						<b>36 060,00</b>
D/R	I/F	Fonction	Nature	Libellé	Montant	
D	I	551	21351	INSTAL. GEN., AGENCEMENTS, AMENAGEMENTS DES CONST.	20 000,00	
D	I	028	21848	AUTRES MATERIELS DE BUREAU ET MOBILIERES	-41 500,00	
D	I	555	261	TITRES DE PARTICIPATION	22 200,00	
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT :</b>						<b>700,00</b>
D/R	I/F	Fonction	Nature	Libellé	Montant	
R	I	01	1345	AMENDES DE RADARS AUTO. ET AMENDES DE POLICE	-19 300,00	

R	I	551	1388	AUTRES	20 000,00
<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT :</b>					<b>700,00</b>

<b>12</b>	<b>Décide à l'unanimité</b>	<p><b><u>Avenant n°1 au contrat de DSP pour la gestion des accueils périscolaire et extrascolaire</u></b></p> <p>- d'autoriser M. le Maire à signer l'avenant au contrat de cette délégation de service public</p>																																																																					
<b>13</b>	<b>Prend acte</b>	<p><b><u>Présentation du rapport d'activité 2019 du délégataire chargé de la gestion de l'aérodrome de Sarreguemines-Neunkirch</u></b></p> <p>- de la communication du rapport d'activité 2019 relatif à la gestion de l'aérodrome de Sarreguemines Neunkirch par l'Espoir aéronautique de Sarreguemines</p>																																																																					
<b>14</b>	<b>Décide à l'unanimité</b>	<p><b><u>Attribution de subventions - Ticket Sport Culture</u></b></p> <p>- d'attribuer aux associations ayant participé au dispositif « Ticket Sport Culture », les subventions suivantes pour l'année 2020 :</p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="text-align: center;">ASSOCIATIONS</th> <th style="text-align: center;">ACTIVITES</th> <th style="text-align: center;">MONTANT</th> </tr> </thead> <tbody> <tr><td>Ailes Sarregueminoises</td><td>Aéromodélisme</td><td style="text-align: right;">192 €</td></tr> <tr><td>ASSA</td><td>Athlétisme</td><td style="text-align: right;">2 030 €</td></tr> <tr><td>Badminton</td><td>Badminton</td><td style="text-align: right;">5 990 €</td></tr> <tr><td>Asso Basket</td><td>Basket</td><td style="text-align: right;">383 €</td></tr> <tr><td>Boxing Club</td><td>Boxe anglaise</td><td style="text-align: right;">767 €</td></tr> <tr><td>Cercle de Billard</td><td>Billard</td><td style="text-align: right;">498 €</td></tr> <tr><td>Cercle Nautique</td><td>Natation</td><td style="text-align: right;">100 €</td></tr> <tr><td>Cercle d'Echecs</td><td>Echecs</td><td style="text-align: right;">2 605 €</td></tr> <tr><td>Cercle d'Escrime</td><td>Escrime</td><td style="text-align: right;">1 532 €</td></tr> <tr><td>Foyer culturel</td><td>Danse, informatique...</td><td style="text-align: right;">2 242 €</td></tr> <tr><td>Asso Gymnastique</td><td>Gymnastique</td><td style="text-align: right;">3 370 €</td></tr> <tr><td>Judo Club</td><td>Judo</td><td style="text-align: right;">748 €</td></tr> <tr><td>Karaté Club</td><td>Karaté</td><td style="text-align: right;">153 €</td></tr> <tr><td>Kick Contact</td><td>Boxe thaï</td><td style="text-align: right;">1 035 €</td></tr> <tr><td>Asso Lutte</td><td>Lutte</td><td style="text-align: right;">192 €</td></tr> <tr><td>Musique municipale</td><td>Clairon</td><td style="text-align: right;">100 €</td></tr> <tr><td>Perche Soleil</td><td>Pêche</td><td style="text-align: right;">863 €</td></tr> <tr><td>Rowing Kayak Club</td><td>Kayak</td><td style="text-align: right;">575 €</td></tr> <tr><td>Sarreguemines Jump</td><td>Equitation</td><td style="text-align: right;">882 €</td></tr> <tr><td>Sprinter Club</td><td>Cyclisme</td><td style="text-align: right;">168 €</td></tr> <tr><td>Ass Tennis</td><td>Tennis</td><td style="text-align: right;">575 €</td></tr> <tr> <td colspan="2" style="text-align: center;"><b>TOTAL GENERAL</b></td> <td style="text-align: right;"><b>25 000 €</b></td> </tr> </tbody> </table> <p>Les crédits sont inscrits au budget primitif 2020, chapitre 65 (autres charges de gestion courante), rubrique 4212 (Aides à la famille) article 65748 (subventions autres personnes de droit privé)</p>	ASSOCIATIONS	ACTIVITES	MONTANT	Ailes Sarregueminoises	Aéromodélisme	192 €	ASSA	Athlétisme	2 030 €	Badminton	Badminton	5 990 €	Asso Basket	Basket	383 €	Boxing Club	Boxe anglaise	767 €	Cercle de Billard	Billard	498 €	Cercle Nautique	Natation	100 €	Cercle d'Echecs	Echecs	2 605 €	Cercle d'Escrime	Escrime	1 532 €	Foyer culturel	Danse, informatique...	2 242 €	Asso Gymnastique	Gymnastique	3 370 €	Judo Club	Judo	748 €	Karaté Club	Karaté	153 €	Kick Contact	Boxe thaï	1 035 €	Asso Lutte	Lutte	192 €	Musique municipale	Clairon	100 €	Perche Soleil	Pêche	863 €	Rowing Kayak Club	Kayak	575 €	Sarreguemines Jump	Equitation	882 €	Sprinter Club	Cyclisme	168 €	Ass Tennis	Tennis	575 €	<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>25 000 €</b>
ASSOCIATIONS	ACTIVITES	MONTANT																																																																					
Ailes Sarregueminoises	Aéromodélisme	192 €																																																																					
ASSA	Athlétisme	2 030 €																																																																					
Badminton	Badminton	5 990 €																																																																					
Asso Basket	Basket	383 €																																																																					
Boxing Club	Boxe anglaise	767 €																																																																					
Cercle de Billard	Billard	498 €																																																																					
Cercle Nautique	Natation	100 €																																																																					
Cercle d'Echecs	Echecs	2 605 €																																																																					
Cercle d'Escrime	Escrime	1 532 €																																																																					
Foyer culturel	Danse, informatique...	2 242 €																																																																					
Asso Gymnastique	Gymnastique	3 370 €																																																																					
Judo Club	Judo	748 €																																																																					
Karaté Club	Karaté	153 €																																																																					
Kick Contact	Boxe thaï	1 035 €																																																																					
Asso Lutte	Lutte	192 €																																																																					
Musique municipale	Clairon	100 €																																																																					
Perche Soleil	Pêche	863 €																																																																					
Rowing Kayak Club	Kayak	575 €																																																																					
Sarreguemines Jump	Equitation	882 €																																																																					
Sprinter Club	Cyclisme	168 €																																																																					
Ass Tennis	Tennis	575 €																																																																					
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>25 000 €</b>																																																																					
<b>15</b>	<b>Décide à l'unanimité</b>	<p><b><u>Développement de la C.H.A.M avec le Collège du Himmelsberg</u></b></p> <p>- d'approuver le développement de la Classe à Horaires Aménagées Chant-Choral avec le collège du Himmelsberg, au Conservatoire de Musique, Danse et Art Dramatique de Sarreguemines,  - d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les modifications nécessaires dans la convention avec le Collège du Himmelsberg, après discussions et accord entre les deux parties, en application de la présente délibération.</p>																																																																					

16	Prend acte	<p><b><u>Convention de mise à disposition d'un agent titulaire à l'Association Sportive Sarreguemines Lutte</u></b></p> <p>- de la convention afférente à la mise à disposition d'un agent titulaire à l'Association Sportive Sarreguemines Lutte</p>												
17	Décide sous 1 abstention	<p><b><u>Actualisation de l'état des effectifs</u></b></p> <p>- de procéder aux suppressions suivantes de l'état des effectifs au budget général, à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2020 :</p> <table border="1" data-bbox="400 461 1437 1339"> <thead> <tr> <th data-bbox="400 461 624 573">FILIERES</th> <th data-bbox="624 461 1437 573">SUPPRESSIONS au 1<sup>er</sup> novembre 2020</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td data-bbox="400 573 624 801">Administrative</td> <td data-bbox="624 573 1437 801"> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 1 poste de DGAS</li> <li>- 1 poste d'attaché principal</li> <li>- 3 postes d'attaché</li> </ul> </td> </tr> <tr> <td data-bbox="400 801 624 972">Technique</td> <td data-bbox="624 801 1437 972"> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 1 poste d'ingénieur</li> <li>- 1 poste de technicien principal 2<sup>o</sup> classe</li> <li>- 4 postes d'adjoint technique principal 1<sup>o</sup> classe</li> <li>- 4 postes d'adjoint technique principal 2<sup>o</sup> classe</li> </ul> </td> </tr> <tr> <td data-bbox="400 972 624 1084">Médico sociale</td> <td data-bbox="624 972 1437 1084"> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 2 postes d'ATSEM principal 1<sup>o</sup> classe</li> </ul> </td> </tr> <tr> <td data-bbox="400 1084 624 1227">Culturelle</td> <td data-bbox="624 1084 1437 1227"> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 1 poste de conservateur en chef du patrimoine</li> </ul> </td> </tr> <tr> <td data-bbox="400 1227 624 1339">AUTRES</td> <td data-bbox="624 1227 1437 1339"> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 1 contrat aidé</li> </ul> </td> </tr> </tbody> </table>	FILIERES	SUPPRESSIONS au 1 <sup>er</sup> novembre 2020	Administrative	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 1 poste de DGAS</li> <li>- 1 poste d'attaché principal</li> <li>- 3 postes d'attaché</li> </ul>	Technique	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 1 poste d'ingénieur</li> <li>- 1 poste de technicien principal 2<sup>o</sup> classe</li> <li>- 4 postes d'adjoint technique principal 1<sup>o</sup> classe</li> <li>- 4 postes d'adjoint technique principal 2<sup>o</sup> classe</li> </ul>	Médico sociale	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 2 postes d'ATSEM principal 1<sup>o</sup> classe</li> </ul>	Culturelle	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 1 poste de conservateur en chef du patrimoine</li> </ul>	AUTRES	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 1 contrat aidé</li> </ul>
FILIERES	SUPPRESSIONS au 1 <sup>er</sup> novembre 2020													
Administrative	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 1 poste de DGAS</li> <li>- 1 poste d'attaché principal</li> <li>- 3 postes d'attaché</li> </ul>													
Technique	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 1 poste d'ingénieur</li> <li>- 1 poste de technicien principal 2<sup>o</sup> classe</li> <li>- 4 postes d'adjoint technique principal 1<sup>o</sup> classe</li> <li>- 4 postes d'adjoint technique principal 2<sup>o</sup> classe</li> </ul>													
Médico sociale	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 2 postes d'ATSEM principal 1<sup>o</sup> classe</li> </ul>													
Culturelle	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 1 poste de conservateur en chef du patrimoine</li> </ul>													
AUTRES	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 1 contrat aidé</li> </ul>													
18	Décide sous 1 Abstention	<p><b><u>Contrat d'assurance risques statutaires/adhésion au contrat négocié par le Centre de Gestion de la Moselle</u></b></p> <p>- d'accepter la proposition du Centre de Gestion de la Moselle, à savoir :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Assureur : GROUPAMA</li> <li>➤ Courtier gestionnaire : SIACI St-Honoré</li> <li>➤ Durée du contrat : 4 ans (date d'effet au 1<sup>er</sup> janvier 2021).</li> <li>➤ Préavis : contrat résiliable chaque année sous réserve de l'observation d'un préavis de 6 mois.</li> </ul> <p><b><u>Agents affiliés à la CNRACL</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Liste des risques garantis : décès + Accident et maladie imputable au service</li> <li>➤ Taux : 1,23 %</li> <li>➤ Franchise : sans franchise pour la garantie décès et 15 jours consécutifs pour la garantie accident et maladie imputable au service</li> </ul> <p>Au taux de l'assureur s'ajoute la contribution financière de <b>0,14 %</b> pour la prestation d'administration du contrat par le Centre de Gestion. Ce taux s'applique annuellement à la masse salariale assurée par la collectivité.</p> <p>- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer le contrat d'assurance, les conventions en résultant et tout acte y afférent.</p> <p>- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer la convention d'adhésion du Centre de Gestion et les actes s'y rapportant,</p>												

		<ul style="list-style-type: none"> <li>- de charger le Maire ou son représentant à résilier, si besoin, le contrat d'assurance statutaire en cours.</li> <li>- de prévoir les crédits nécessaires au budget pour le paiement des primes et de la contribution relative à la mission supplémentaire à caractère facultatif du Centre de Gestion.</li> </ul>
19	Décide à l'unanimité	<p><b><u>Convention de mutualisation de moyens et de coopération entre la Ville de Sarreguemines et le CCAS de Sarreguemines – renouvellement</u></b></p> <p>- d'approuver la convention à conclure entre la Ville et le CCAS pour la mutualisation de moyens en matière de traitement des paies, de préparation/passation de marchés publics et en matière de communication, en portant la date d'effet au 1<sup>er</sup> janvier 2020.</p>
20	Décide à l'unanimité	<p><b><u>Formation des élus</u></b></p> <p>- le droit à la formation de chaque membre du Conseil Municipal est fixé comme suit :</p> <p>Art. 1 : Chaque conseiller municipal a droit à dix-huit jours de formation par mandat et pourra bénéficier de ce droit soit de manière fractionnée, soit de manière continue ; l'élu détermine librement le thème et le lieu de la formation, l'organisme qui le dispense, quel que soit son statut dans le conseil municipal. La formation doit développer des compétences liées aux fonctions qu'il exerce. Sont exclus les voyages d'études. Les formations sont dispensées obligatoirement par un organisme agréé par le Ministre de l'intérieur.</p> <p>Art. 2 : Chaque année, avant le 31 mars de chaque année, les membres du conseil informent le Maire des thèmes de formation qu'ils souhaiteraient suivre afin de pouvoir inscrire les crédits nécessaires et vérifier si des mutualisations ou des stages collectifs sont possibles dans l'hypothèse où plusieurs élus sont intéressés par les mêmes thématiques. En fonction des crédits disponibles, d'autres demandes pourront être acceptées en cours d'année ; la répartition des crédits entre les élus est opérée sur une base égalitaire.</p> <p>Art. 3 : Les demandes de formation accompagnées des pièces justificatives nécessaires (objet, coût, lieu, date, durée, bulletin d'inscription, nom de l'organisme de formation...) enregistrées par les services municipaux font l'objet d'une prévision au budget primitif et seront retenues, par ordre de réception auprès des services municipaux.</p> <p>Les crédits nécessaires seront inscrits chaque année au budget primitif sans excéder 20% du montant total des indemnités de fonction allouées aux élus de la collectivité et sans être inférieur à 2% du même montant.</p> <p>Par coût de la formation, il faut entendre :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- les frais de déplacement, d'hébergement et de restauration, dont le remboursement s'effectue en application des dispositions régissant le déplacement des fonctionnaires de l'État (décret n°2006-781 en date du 3 juillet 2006 et arrêté du 26 août 2008 modifiant l'arrêté du 3 juillet 2006).</li> <li>- les frais d'enseignement,</li> <li>- Les pertes de revenus éventuelles, dans la limite maximale de 1 895,67 euros en janvier 2020 (18 jours à 7 h x 1,5 fois le SMIC de 10,03 €), même si l'élu perçoit une indemnité de fonction. Cette compensation est soumise à CSG et CRDS</li> </ul> <p>Art. 4 : Si, pour des raisons budgétaires, une formation ne peut être accordée, le plafond de 20% du montant total des indemnités de fonction qui peuvent être allouées aux élus de la commune étant atteint, elle sera inscrite de manière prioritaire l'année suivante si le conseiller municipal maintient sa demande.</p> <p>Art. 5 : Il est proposé aux conseillers municipaux de s'inscrire prioritairement dans les formations dispensées par la Fédération Départementale des Maires de Moselle.</p> <p>Art. 6 : Autres dispositions</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Le droit individuel à la formation (DIF)</li> </ul> <p>La loi n° 2015-366 susvisée a créé un droit individuel à la formation pour certains élus locaux. Les conseillers municipaux, communautaires, métropolitains, départementaux et régionaux bénéficient, chaque année, d'un droit individuel à la formation (DIF) d'une durée de 20 heures par année pleine de mandat, cumulable sur toute la durée du mandat et financé par une cotisation obligatoire, dont le taux est de 1%, prélevée sur le montant annuel brut des indemnités de fonction de ces mêmes conseillers, majorations comprises, lorsqu'ils en perçoivent. L'exercice de cette droite relève de l'initiative de chacun des élus.</p>

		<p>Les formations éligibles au titre du DIF sont celles relatives à l'exercice du mandat, dispensées par un organisme agréé par le ministre de l'Intérieur et celles sans lien avec l'exercice du mandat, notamment pour acquérir des compétences nécessaires à la réinsertion professionnelle à l'issue du mandat.</p> <p>Pour toutes les modalités liées à la mise en œuvre du DIF des élus locaux, il convient de se référer notamment aux dispositions prévues par le décret n°2016-870 du 29 juin 2016 modifié relatif aux modalités d'application du DIF des titulaires de mandats locaux.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• La validation des acquis de l'expérience (VAE) pour les élus locaux</li> </ul> <p>Introduit également par la loi n° 2015-366 susvisée, les élus peuvent engager une démarche de VAE pour l'obtention d'un diplôme ou d'un titre à finalité professionnelle.</p> <p>L'ensemble des expériences acquises dans tous les mandats et fonctions électives locales est pris en compte.</p> <p>La VAE liée à l'exercice d'un mandat d'élu au sein d'une collectivité territoriale est consacrée dans le code du travail et le code de l'éducation</p> <p>Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2020 pour un montant de 10 000 € (65315/chapitre 65).</p>
21	Décide à l'unanimité	<p><b><u>Convention de partenariat entre la Commune de Sarreguemines et la SPA pour la stérilisation de chats libres</u></b></p> <p>- d'autoriser le Maire à signer la convention de partenariat entre la Commune de Sarreguemines et la SPA pour la stérilisation de chats libres.</p>
22	Décide à l'unanimité	<p><b><u>Modification du périmètre du marché bi-hebdomadaire à l'occasion du Marché de Noël 2020</u></b></p> <p>Du 17 novembre au 31 décembre 2020 inclus, certains commerçants du marché bi-hebdomadaire seront déplacés pour faire place à l'implantation des chalets du Marché de Noël qui se tiendra rue Sainte Croix, Place de la République, Place Sibille, rue de l'Eglise (tronçon compris entre la rue de Verdun et la rue St Nicolas), passage du Marché, place du Marché.</p> <p>Durant cette période, les commerçants non sédentaires du marché bi-hebdomadaire habituellement installés dans le secteur ci-dessus, seront transférés dans la rue de Verdun et, si besoin, dans la rue d'Or et la rue de la Paix.</p>
23	Décide à l'unanimité	<p><b><u>Règlement du Marché de Noël de la Ville de Sarreguemines - Modifications d'article</u></b></p> <p>- de modifier comme suit l'article 1 du règlement mis en place pour le Marché de Noël de la Ville de Sarreguemines relatif au périmètre d'implantation :</p> <p><u>Article 1</u> : Le présent règlement a pour objet de déterminer les conditions d'organisation, sur le territoire de la Ville de Sarreguemines, du Marché de Noël au centre ville, dans les rues suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- rue Sainte Croix,</li> <li>- place de la République,</li> <li>- rue de Verdun 1<sup>er</sup> tronçon,</li> <li>- rue de l'Eglise (partie haute),</li> <li>- passage du Marché,</li> <li>- place du Marché,</li> <li>- rue du Maire Massing</li> <li>- place Sibille</li> </ul>
24	Décide à l'unanimité	<p><b><u>Convention relative à la pose de caméras sur deux supports de type candélabre appartenant à la Ville de Sarreguemines – RD n°662</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- d'accepter l'installation des équipements du Département sur les supports de la Ville</li> <li>- d'autoriser le Maire à signer la Convention avec le Département de la Moselle</li> </ul>

25	Décide à l'unanimité	<p><b><u>Convention avec le Département relative au réaménagement du carrefour giratoire situé au droit de l'intersection des RD n°110 G et 174 N</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- d'autoriser le Maire à signer la Convention avec le Département de la Moselle</li> </ul>																																												
26	Décide à l'unanimité	<p><b><u>Acquisition d'une parcelle, cadastrée Section 81, N°212, auprès de Monsieur Xavier SCHATZ, sise rue de Foldersviller à SARREGUEMINES</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- d'acquérir auprès de Monsieur Xavier SCHATZ, demeurant 45 rue Sainte-Marie à Sarreguemines, la parcelle cadastrée Section 81, N° 0212 d'une contenance de 15 m<sup>2</sup>, située rue de Foldersviller, pour un montant total de 25 €,</li> <li>- d'incorporer ce terrain dans le domaine public de la voirie communale,</li> <li>- de prendre en charge les frais d'acte et de notaire,</li> <li>- les crédits nécessaires à cette acquisition, correspondant au prix de vente ainsi qu'aux frais d'acte et de notaire, sont prévus au BP 2020 en section d'investissement : Fonction 845 Nature 2112 Service 23FO,</li> <li>- de faire établir l'acte de vente par devant un notaire et d'autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer l'acte définitif ainsi que tout document qui s'y réfère.</li> </ul>																																												
27	Décide à l'unanimité	<p><b><u>Raccordement électrique de la future centrale solaire située quartier de Foldersviller – Conventions de servitudes avec ENEDIS</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- de concéder à ENEDIS les servitudes nécessaires pour implanter une armoire de coupure située sur la parcelle communale cadastrée Section 59, N° 086, et d'accepter, à ce titre, une indemnité unique et forfaitaire de 100 €,</li> <li>- de concéder à ENEDIS les servitudes nécessaires à la pose des câbles permettant le raccordement de l'armoire précitée, située sur les parcelles communales cadastrées Section 59, N° 086 et 088, et d'accepter, à ce titre, une indemnité unique et forfaitaire de 20 €,</li> <li>- de concéder à ENEDIS les servitudes nécessaires à la pose du câble, située le long du Chemin de la Bruchwies (vers le centre de valorisation des déchets) sur les parcelles communales cadastrées Section 63, N° 164 et Section 80, N° 143 et 185, et d'accepter, à ce titre, une indemnité unique et forfaitaire de 20 €,</li> <li>- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions de servitudes et/ou autorisation à intervenir ainsi que tout document qui s'y réfère.</li> </ul>																																												
28	Décide sous 1 Abstention	<p><b><u>Projet d'extension de la zone industrielle de Sarreguemines : distraction et application du régime forestier</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- de distraire du régime forestier les parcelles suivantes, à détacher de la Forêt communale du Grosswald,</li> </ul> <table border="1" data-bbox="379 1592 1517 1771"> <thead> <tr> <th>Section</th> <th>N° de parcelle</th> <th>Surface</th> <th>Massif forestier</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>65</td> <td>47</td> <td>901,81 ares</td> <td>Grosswald</td> </tr> <tr> <td>65</td> <td>49</td> <td>283,93 ares</td> <td>Grosswald</td> </tr> <tr> <td>14</td> <td>302</td> <td>492,20 ares</td> <td>Grosswald</td> </tr> <tr> <td colspan="2">Total =</td> <td>1 677,94 ares</td> <td></td> </tr> </tbody> </table> <ul style="list-style-type: none"> <li>- de soumettre en compensation au régime forestier les parcelles suivantes :</li> </ul> <table border="1" data-bbox="379 1890 1517 2094"> <thead> <tr> <th>Section</th> <th>N° de parcelle</th> <th>Surface</th> <th>Massif forestier</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>33</td> <td>37</td> <td>51,09 ares</td> <td>Lorenzerwald</td> </tr> <tr> <td>33</td> <td>38</td> <td>21,91 ares</td> <td>Lorenzerwald</td> </tr> <tr> <td>44</td> <td>003</td> <td>68,73 ares</td> <td>Witzwald</td> </tr> <tr> <td>44</td> <td>006</td> <td>148,72 ares</td> <td>Witzwald</td> </tr> <tr> <td>45</td> <td>485</td> <td>288,12 ares</td> <td>Witzwald</td> </tr> </tbody> </table>	Section	N° de parcelle	Surface	Massif forestier	65	47	901,81 ares	Grosswald	65	49	283,93 ares	Grosswald	14	302	492,20 ares	Grosswald	Total =		1 677,94 ares		Section	N° de parcelle	Surface	Massif forestier	33	37	51,09 ares	Lorenzerwald	33	38	21,91 ares	Lorenzerwald	44	003	68,73 ares	Witzwald	44	006	148,72 ares	Witzwald	45	485	288,12 ares	Witzwald
Section	N° de parcelle	Surface	Massif forestier																																											
65	47	901,81 ares	Grosswald																																											
65	49	283,93 ares	Grosswald																																											
14	302	492,20 ares	Grosswald																																											
Total =		1 677,94 ares																																												
Section	N° de parcelle	Surface	Massif forestier																																											
33	37	51,09 ares	Lorenzerwald																																											
33	38	21,91 ares	Lorenzerwald																																											
44	003	68,73 ares	Witzwald																																											
44	006	148,72 ares	Witzwald																																											
45	485	288,12 ares	Witzwald																																											

69	124	1065,79 ares	Breitzitter
80	324	48,26 ares	Bauerwald
80	326	2,65 ares	Bauerwald
80	328	2,86 ares	Bauerwald
	Total =	1698,13 ares	

- de solliciter l'arrêté de classement et de déclassement correspondant et d'autoriser M. le Maire à signer tout document s'y référant,

- de prendre acte que le Conseil Municipal devra approuver ultérieurement la cession de la surface distraite, les modalités financières de cette cession à intervenir n'étant pas encore connues.

29 Décide à l'unanimité

**Délégation du droit de priorité de la Commune de Sarreguemines au profit de l'EPFL – Immeuble de la Banque de France sis 6 rue Poincaré**

- d'approuver le principe d'exercice du droit de priorité sur l'ensemble immobilier situé 6 rue Poincaré à SARREGUEMINES appartenant à la Banque de France, cadastré section 01, N° 021 et 022, au prix estimé par France Domaine, à savoir 780 000 € (exprimé hors taxes et hors droits),

- d'approuver la délégation de l'exercice du droit de priorité sur ce bien au profit de l'Etablissement Public Foncier de Lorraine, conformément à la convention de maîtrise foncière opérationnelle portant acquisition puis rétrocession de ces biens à la Ville,

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la conclusion de cette affaire.

30 Prend acte

**Exercice par le Maire de la délégation consentie par le Conseil Municipal (art. L 2122-22 du CGCT) - Communication(s)**

31

**Divers**

*Néant*

**Le procès-verbal intégral de cette séance pourra être consulté à la Direction Générale des Services**



Marc ZINGRAFF  
Maire de Sarreguemines